

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Soire le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	R	Procuration à Christine BASQUIN
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Pascal PETIT
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Vincent QUEVALLIER
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	R	Procuration à Maxime LOUGUET

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Jérôme BEUGNIES
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	R	Procuration à Colette WATREMEZ
FLOURSIÉS	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	A/E	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Sabine SOUMIER
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Projet de requalification de l'ancien siège de la CCI d'Avesnes sur Helpe – Validation de l'APD et des honoraires de maîtrise d'œuvre

Numéro de la délibération : DC_2021_036

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

La Communauté de Communes a fait l'acquisition en 2018 du bâtiment de l'ancien siège de la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Maison de maître construite à la fin du 19ème siècle, elle prend place au centre d'un terrain de 1345 m², à l'angle de la Rue Claude Erignac et de l'Avenue Louis Loucheur à l'entrée de la ville d'Avesnes/Helpe. Ce site appartient à un périmètre

« Monuments Historique » liés aux éléments protégés de la ville. Cet immeuble comporte 4 niveaux aménagés (un sous-sol, un rez de chaussée d'une surface plus importante – 500 m² - et deux étages).

Dans la délibération n°DC_2021_032 en date du 12 avril 2021, le conseil de Communauté a autorisé le président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, proposé par la Commission d'Appel d'Offre réunie en séance du 21 avril 2021. La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois s'est ainsi entourée du groupement, composé de l'Agence S, architecte mandataire, de Quentin Michaux, architecte et d'Hexa Ingénierie, bureau d'études techniques. Celui-ci a pour mission de définir le projet de requalification du site à savoir les besoins programmatiques, de déterminer le programme de travaux assorti d'un échancier et des coûts prévisionnels et de le rendre opérationnel. Le contrat de maîtrise d'œuvre porte sur une rémunération à hauteur de 8.40% du coût estimatif des travaux et inclut les missions d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) et du Système de Sécurité Incendie (SSI).

Le projet, au stade de l'Avant-Projet Définitif, prévoit la requalification de l'ensemble de l'immeuble, comportant la création d'un accès depuis la rue Erignac et desservant le rez-de-chaussée bas, un accès depuis la Rue Louis Loucheur, desservant le rez-de-chaussée haut ainsi qu'un accès sur la partie gauche du bâtiment permettant une entrée privative des logements situés aux étages. Le projet intégrera la mise en accessibilité de tous les espaces et l'aménagement d'un parvis comportant une rampe et un espace de stationnement doté d'une place PMR.

Le projet comportera :

- la création d'un lieu de vie culturel, réunissant ludothèque et médiathèque, inclusive et participative, tête du réseau communautaire des médiathèques du territoire,
- l'installation d'un tiers-lieu, outil de lutte de contre l'illectronisme et de vulgarisation de la dématérialisation et d'un espace de co-working ;
- d'un accueil de services diversifiés réunis au sein d'un « Espace France Service »,
- d'un point d'accueil touristique,
- d'un espace mutualisé, polyvalent et modulable (ateliers, animation, exposition, évènement culturel, réunion, espace de formation, etc...) partagé par tous les utilisateurs en présence et mis à la disposition de structures extérieures,
- de trois logements inclusifs situés au R+1 et R+2 ;
- d'une terrasse,
- et d'un espace de stockage.

Portant sur la requalification d'une surface totale de 878 m² (dont 599 m² recevant du public), auxquels s'ajoutent les espaces extérieurs, le coût estimatif du projet s'élève à 1 996 973,31 € HT. Les honoraires de la maîtrise d'œuvre, doivent, à ce stade de l'APD, être ajustés et validés selon le détail suivant :

- Mission de base : 167 745,73 €
 - Mission OPC : 25 960,65 €
 - Mission SSI : 12 181,54 €
- soit un total s'élevant à 205 887,92€ HT.

Il est rappelé que ce contrat de maîtrise d'œuvre comporte une clause suspensive liée à l'obtention des subventions escomptées.

Chaque étape du projet a fait l'objet d'une validation du comité de pilotage dédié au projet.

Ce projet a déjà reçu l'accord de subvention de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de 469 474 €. Une demande de subvention a également été déposée auprès du Département dans le cadre du programme PTS (Projets Territoriaux Structurants) : le montant sollicité s'élève à 500 000 €. Enfin, la 3CA sollicitera la Région dans le cadre de la PRADET (Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires). Toutefois, le dossier de demande de subvention doit être constitué des résultats d'appel d'offres connus.

Par ailleurs, ces opportunités financières imposent à la 3CA un échéancier contraint, avec un engagement des travaux en 2021. Ces délais nécessitent un dépôt du Permis de Construire dès validation de l'APD et un lancement de la consultation des entreprises au cours de l'été 2021.

Considérant le contrat de maîtrise d'œuvre engagé avec le groupement Agence S/Quentin Michaux/Hexa Ingénierie, portant sur la mission de base, celles de l'OPC et SSI, pour un taux d'honoraire fixé à 8,40%,

Considérant le projet au stade APD présenté en séance et détaillé ci-dessus, pour un coût total HT estimé à 1 996 973,31 € ;

Considérant la nécessité d'engager les travaux dans les meilleurs délais ;

Il est proposé au Conseil de Communauté d' :

- APPROUVER l'Avant-Projet Définitif proposé par le groupement de maîtrise d'œuvre, pour un coût estimatif du projet fixé à 1 996 973,31€ HT ;
- ARRETER les honoraires du groupement de Maîtrise d'œuvre, composé de l'Agence S, Hexa-Ingénierie et Quentin Michaux, pour un montant total de 205 887,92€ HT,
- AUTORISER le Président à déposer le permis de construire dans les meilleurs délais,
- AUTORISER le président à signer tout document relatif à ce projet.

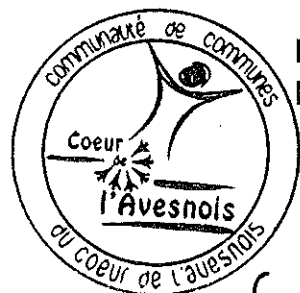
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif proposé par le groupement de maîtrise d'œuvre, pour un coût estimatif du projet fixé à 1 996 973,31€ HT ;
- **ARRETE** les honoraires du groupement de Maîtrise d'œuvre, composé de l'Agence S, Hexa-Ingénierie et Quentin Michaux, pour un montant total de 205 887,92€ HT,
- **AUTORISE** le Président à déposer le permis de construire dans les meilleurs délais,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce projet.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 15 juillet 2021



Le Président
Nicolas DOSEN

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	R	Procuration à Christine BASQUIN
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Pascal PETIT
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Vincent QUEVALLIER
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	R	Procuration à Maxime LOUGUET

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Jérôme BEUGNIES
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	R	Procuration à Colette WATREMEZ
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	A/E	
TAISMIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Sabine SOUMIER
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Lancement du marché public de travaux de requalification du site de l'ancienne CCI à Avesnes sur Helpe

Numéro de la délibération : DC_2021_037

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur la présentation du projet de requalification du site de l'ancienne CCI

Vu l'estimatif des travaux établi à 1.996.973,31 €

Considérant la validation de l'avant-projet définitif,

Considérant qu'il convient de poursuivre les opérations en lançant un marché de travaux à procédure adaptée selon un descriptif énoncé dans un dossier de consultation,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à lancer la phase de consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée et sur la base de l'APD, en précisant que la décision finale d'exécuter le marché de travaux devra être adoptée par délibération du Conseil de Communauté au regard des résultats d'appel d'offres, d'une part, et du niveau exact des subventions obtenues, d'autre part.

- - - - -

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics de travaux.

AUTORISE M. le Président à recourir à la procédure adaptée pour le marché nécessaire à la réalisation des travaux, conformément au rapport du maître d'œuvre.

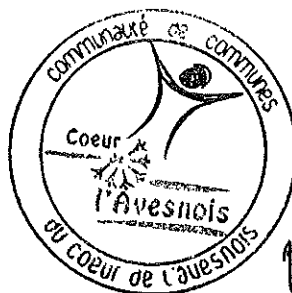
DIT que la décision finale d'exécuter le marché de travaux devra être adoptée par délibération du Conseil de Communauté sur la base des résultats de la consultation des entreprises et avec prise en compte du niveau exact des subventions obtenues.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 1^{er} juillet 2021



**Le Président
Nicolas DOSEN**

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210628-DC_2021_037-DE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	R	Procuration à Christine BASQUIN
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Pascal PETIT
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Vincent QUEVALLIER
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	R	Procuration à Maxime LOUGUET

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Jérôme BEUGNIES
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	R	Procuration à Colette WATREMEZ
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	A/E	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Sabine SOUMIER
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Taxe de séjour

Numéro de la délibération : DC_2021_038

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

Le Conseil Communautaire

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014

Registre des délibérations

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants
Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants
Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015
Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015
Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016
Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016
Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017
Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019
Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019
Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020
Vu la délibération du conseil départemental du Nord portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;
Vu le rapport de M. le Président ;

Délibère, à l'unanimité :

Article 1 : La communauté de communes du Cœur Avesnois a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 01/01/2016. La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er Janvier 2022.

Article 2 : La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage,
- Ports de plaisance,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales). Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 3 : La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4 : Le conseil départemental du Nord, par délibération en date du 26 juin 2012 a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la communauté de communes du Cœur Avesnois pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 5 : Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	Tarif 3CA
Palaces	1 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.80
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.60€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.40€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.30€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.35€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

Article 6 : Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT

- Les personnes mineures
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune

Article 7 : Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour. Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet. En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours. En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

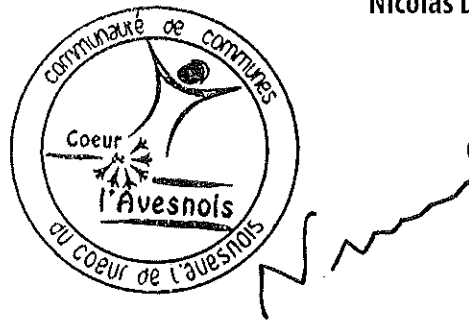
Article 8 : Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 1^{er} juillet 2021

**Le Président
Nicolas DOSEN**



Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210628-DC_2021_038-DE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	R	Procuration à Christine BASQUIN
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Pascal PETIT
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Vincent QUEVALLIER
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	R	Procuration à Maxime LOUGUET

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Jérôme BEUGNIES
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	R	Procuration à Colette WATREMEZ
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	A/E	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Sabine SOUMIER
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Aide à la création / reprise d'activités commerciales, artisanales ou prestations de services

Numéro de la délibération : DC_2021_039

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les compétences de la Communauté de Communes,

Vu la délibération DC_2017_016 en date du 19 décembre 2017 autorisant le Président à signer la convention de partenariat avec la Région Hauts de France,

Vu la convention de partenariat du 6 mars 2018 relative à la participation de la Communauté de Communes du cœur de l'Avesnois au financement des aides et régimes d'aides de la Région Hauts de France,

Vu l'avis de la commission « Activités économiques » réunie le 2 juin 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 juin 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Une subvention de 3.000,00 € est accordée à M. BOUZERE Boulangerie de la Gare,
- Une subvention de 3.000,00 € est accordée à M. BZEROVSKA Christophe SAS LA SUITE,
- Une subvention de 959,52 € est accordée à MME QUETIER Mallaury,
- Une subvention de 1.360,12 € est accordée M. ABATE GA INFORMATIQUE,
- Une subvention de 2.039,97 € est accordée M. BERLEMONT Nicolas Berlemont Services

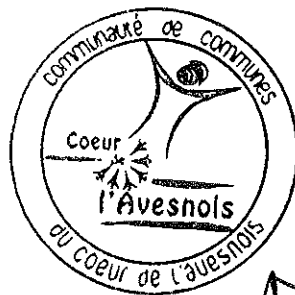
MANDATE le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 1^{er} juillet 2021



Le Président
Nicolas DOSEN

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210628-DC_2021_039-DE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	R	Procuration à Christine BASQUIN
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Pascal PETIT
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Vincent QUEVALLIER
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	R	Procuration à Maxime LOUGUET

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Jérôme BEUGNIES
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	R	Procuration à Colette WATREMEZ
FLOURSIÉS	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIÉSIÉS	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIÉS	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIÉS	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	A/E	
TAISNIÉRES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Sabine SOUMIER
WATTIGNIÉS LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Projet de convention liée à l'animation de l'Espace Conseil FAIRE

Numéro de la délibération : DC_2021_040

Pièces jointes : Convention pour la mise en œuvre du Guichet Unique de l'Habitat du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (14 pages)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

- - - - -

Depuis plusieurs années, l'ADIL porte et anime l'Espace Info Energie, situé à Maubeuge, renommé récemment Espace FAIRE (*Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique*). Par la mise à disposition d'un conseiller, la population de

- - - - -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de :

CONFIER la mise en place d'un Espace Conseil FAIRE mutualisé par les 3 EPCI et le recrutement d'un conseiller au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois ;

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat pour la période 2021-2023, et tout document se rapportant à cette affaire,

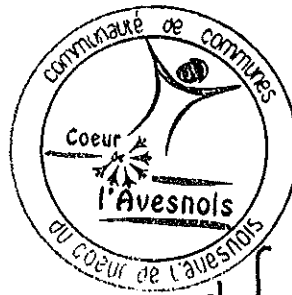
DIT que les crédits seront prévus au budget.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 15 juillet 2021



Le Président
Nicolas DOSEN

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28JUN2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	R	Procuration à Christine BASQUIN
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Pascal PETIT
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Vincent QUEVALLIER
CLAIRFAYTS	Guy ERPHÉLIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	R	Procuration à Maxime LOUGUET

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Jérôme BEUGNIES
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	R	Procuration à Colette WATREMEZ
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOUSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	A/E	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Sabine SOUMIER
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Projet de report d'élaboration du Règlement Local de Publicité

Numéro de la délibération : DC_2021_041

Pièces jointes : Néant

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

La délibération de prescription du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi), prise en séance du 17 décembre 2015, prévoyait l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

Ce dernier constitue une pièce du document d'urbanisme qui fixe, par zones, les obligations en matière de publicité, d'enseignes, de pré-enseignes, ou encore définit les règles qui encadrent les systèmes d'information locale ou l'affichage provisoire.

Il détermine ainsi les conditions d'installation de cette publicité, adaptées au territoire. Celles-ci devront également tenir compte de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui définit les règles en matière de publicité en territoire de parc.

Les travaux préalables à la définition du RLPi ayant pris du retard au profit de l'avancement de la procédure de PLUi, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter sa réalisation à l'issue de l'approbation du PLUi.

Il est proposé au Conseil de Communauté de modifier la délibération prescriptive du PLUi en date du 17 décembre 2015 en supprimant l'élaboration du RLPi concomitante au PLUi et de reporter son élaboration à l'issue de l'approbation du PLUi.

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

MODIFIER la délibération prescriptive du PLUi en date du 17 décembre 2015 en supprimant l'élaboration du RLPi concomitante au PLUi ;

REPORTER l'élaboration du RLPi à l'issue de l'approbation du PLUi.

- - - - -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

MODIFIER la délibération prescriptive du PLUi en date du 17 décembre 2015 en supprimant l'élaboration du RLPi concomitante au PLUi ;

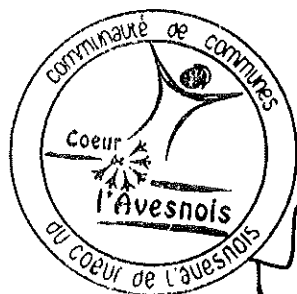
REPORTER l'élaboration du RLPi à l'issue de l'approbation du PLUi.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 15 juillet 2021



Le Président
Nicolas DOSEN

Envoyé en préfecture le 15/07/2021

Reçu en préfecture le 15/07/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210628-DC_2021_041-DE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	R	Procuration à Christine BASQUIN
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Pascal PETIT
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Vincent QUEVALLIER
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	R	Procuration à Maxime LOUGUET

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Jérôme BEUGNIES
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	R	Procuration à Colette WATREMEZ
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOUSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	A/E	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Sabine SOUMIER
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Projet de convention d'adhésion au Programme National Petite Ville de Demain

Numéro de la délibération : DC_2021_042

Pièces jointes : Convention d'adhésion Petites Villes de Demain (18 pages)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

Porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le programme national « Petites Villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. L'objectif est de donner aux élus de ces villes et intercommunalité les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Deux candidatures du territoire ont été déposées et retenues : celle conjointe des villes d'Avesnes sur Helpe et d'Avesnelles en date du 28 octobre 2020 ; celle de la ville de Sains du Nord en date du 13 novembre 2020.

Celles-ci ont été labellisées au titre du programme « Petite Ville de Demain » le 21 décembre 2020 pour les communes d'Avesnes sur Helpe et d'Avesnelles ; le 20 janvier 2021 pour la commune de Sains du Nord.

La convention d'adhésion – jointe en annexe – a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain.

La convention engage les collectivités signataires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la convention d'adhésion, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), établie pour la période 2021-2026. Elle portera notamment sur des actions de requalification du patrimoine et d'équipements publics, de soutien au commerce local et au tourisme, de développement d'infrastructures structurantes et d'opérations de développement de logements et de requalification du parc existant.

Avant d'être signée, la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain doit être présentée aux conseils municipaux des villes labellisées et au conseil de communauté, afin d'autoriser les maires et le président de la communauté de communes à signer de manière concordante, la convention d'adhésion.

Considérant l'opportunité offerte pour le territoire de pouvoir bénéficier du programme national « Petite Ville de Demain », il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à signer la Convention d'adhésion Petites Villes de Demain, préalablement à la Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, ainsi que tous documents s'y afférant.

- - - - -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

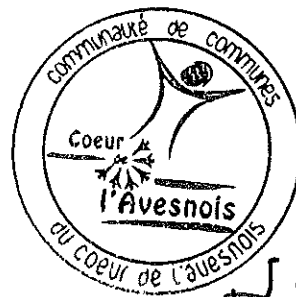
AUTORISE le Président à signer la Convention d'adhésion Petites Villes de Demain, préalablement à la Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, ainsi que tous documents s'y afférant.

- = - = - = - = - = - = - = - = -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 15 juillet 2021



Le Président
Nicolas DOSEN

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	R	Procuration à Christine BASQUIN
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Pascal PETIT
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Vincent QUEVALLIER
CLAIRFAYTS	Guy ERPHÉLIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	R	Procuration à Maxime LOUGUET

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Jérôme BEUGNIES
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	R	Procuration à Colette WATREMEZ
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LISSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	A/E	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Sabine SOUMIER
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Adhésion au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif

Numéro de la délibération : DC_2021_043

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

- - - - -

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;
Vu le Schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET) dans sa dernière version en date d'avril 2018 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte Nord Pas de Calais Numérique tel que modifiés par délibération du 28 novembre 2018 et notamment son article 4.2 relatif à la compétence du Syndicat en matière d'usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif ;
Vu les statuts de la Communauté, qui lui confèrent une compétence dans le domaine des usages du numérique ;
Vu le Cahier des conditions administratives et financières et la Convention de Partenariat avec l'Education Nationale ;
Vu le rapport du Président de la communauté de communes ou son représentant ;

Considérant que, à la suite de la loi pour la refondation de l'Ecole et de la République du 8 juillet 2013, les communes et EPCI poursuivent, aux côtés des autres collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que de l'Etat, l'objectif d'un développement du numérique éducatif des établissements scolaires, compte tenu de leur compétence en matière d'usages numériques ;

Considérant que l'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Education Nationale ;

Considérant que, sur le territoire des Hauts-de-France, de nombreuses solutions d'ENT sont déployées depuis plusieurs années de façon hétérogène,

Considérant que la Communauté dispose d'une compétence en matière d'usage du numérique, qui la conduit à pouvoir intervenir en la matière,

Considérant l'utilité d'adhérer, aux fins d'acquisition et de mise en place d'une plateforme numérique ENT, à une structure mutualisée, le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique ayant vocation à participer à la mise en œuvre d'un ENT à travers notamment l'adhésion à un groupement de commandes avec la Région et le Département compétents en matière de numérique éducatif respectivement pour les lycées et les collèges,

Considérant que l'intervention du SMO Nord Pas-de-Calais Numérique se fonde sur un transfert de compétence de la part des EPCI compétents en matière de numérique éducatif,

Considérant que, à la suite d'une telle adhésion de l'EPCI au Syndicat, ce dernier sera en charge de la mise en œuvre de la compétence sur le territoire de l'EPCI, en lien avec les collectivités locales dont relèvent les écoles qui seront équipées et l'Education Nationale, en contrepartie d'une contribution financière annuelle de l'EPCI membre aux ressources du Syndicat, fixée annuellement par délibération du Comité syndical sur la base des critères fixés par le Syndicat et des missions réalisées par ce dernier dans le cadre de l'exercice de sa compétence sur le territoire de l'EPCI considéré ;

Considérant toutefois que les statuts de la Communauté ne l'autorisent pas à adhérer à un syndicat sans accord préalable de ses communes membres dans les conditions de majorité légalement prévues ;

Considérant que le Syndicat a donné son accord pour l'adhésion et que celle-ci pourra être valablement mise en œuvre une fois accord des communes membres de la CC pour l'adhésion au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique obtenu dans les conditions de majorité légalement prévues ;

- - - - -

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

DECIDE de l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » et sous réserve de l'accord des communes membres de la CC pour l'adhésion au Syndicat obtenu dans les conditions de majorité légalement prévues ;

ARTICLE 2 :

APPROUVE les statuts du Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique.

ARTICLE 3 :

PREND ACTE du cahier des conditions administratives techniques et financières d'exercice de la compétence par le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique, annexé à la présente.

ARTICLE 4 :

PREND ACTE de la convention de partenariat entre le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique et l'Education Nationale pour la mise en œuvre d'un ENT, annexée à la présente.

ARTICLE 5 :

DEMANDE à ses communes membres de bien vouloir se prononcer, dans un délai de trois mois et dans les conditions de majorité légalement prévues, sur l'adhésion de la Communauté au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique.

ARTICLE 6 :

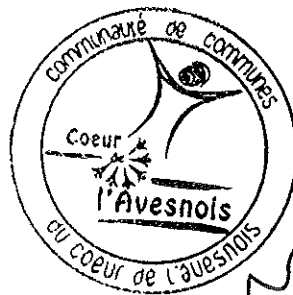
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à procéder à la transmission de la présente délibération aux communes membres, à les inviter à se prononcer dans le délai légal de trois mois sur l'habilitation de la Communauté à adhérer à un Syndicat mixte puis, une fois la consultation achevée, à la transmettre la présente délibération au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 5 juillet 2021



Le Président
Nicolas DOSEN



Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-200043263-20210628-DC_2021_044-DE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	R	Procuration à Christine BASQUIN
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Pascal PETIT
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Vincent QUEVALLIER
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	R	Procuration à Maxime LOUGUET

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Jérôme BEUGNIES
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	R	Procuration à Colette WATREMEZ
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Phillippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	A/E	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Sabine SOUMIER
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Modification du tableau du personnel

Numéro de la délibération : DC_2021_044

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

- - - - -

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil de communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer au tableau du personnel :

- un poste de professeur territorial d'enseignement artistique à temps complet (contractuel en CDI)
- un poste de professeur territorial d'enseignement artistique à temps non complet (contractuel en activité accessoire)
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (contractuel en CDI)

- - - - -

Le Président propose à l'assemblée :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2021 :

Filière : Culturelle – Secteur Enseignement artistique

Cadre d'emploi : Professeurs territoriaux d'enseignement artistique

Grade : Professeur d'enseignement artistique de classe normale contractuel

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif (contractuel en CDI à temps complet) : 1
- nouvel effectif (contractuel en activité accessoire à temps non complet) : 1

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe contractuel

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif (contractuel en CDI à temps complet) : 1

- - - - -

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, avec 62 voix pour et 3 votes contre :

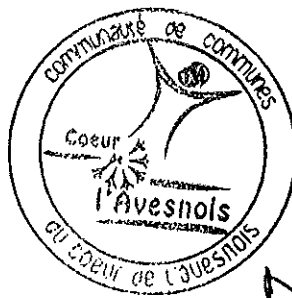
DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 1^{er} juillet 2021



Le Président
Nicolas DOSEN



Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-200043263-20210628-DC_2021_045-DE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 65

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	R	Procuration à Christine BASQUIN
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Pascal PETIT
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Vincent QUEVALLIER
CLAIRFAYTS	Guy ERPHÉLIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	R	Procuration à Maxime LOUGUET

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Jérôme BEUGNIES
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	R	Procuration à Colette WATREMEZ
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Nicolas DOSEN
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	P	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	A/E	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Sabine SOUMIER
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Création d'un emploi non permanent – Contrat de projet Conseiller numérique

Numéro de la délibération : DC_2021_045

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 65

- - - - -

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un emploi non permanent afin de mener à bien le projet identifié suivant : dispositif « Conseiller Numérique France Services » pour une durée de 2 ans (démarrage du contrat au plus tard le 20 août 2021). Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : médiation numérique auprès des habitants et acteurs du territoire intercommunal. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé. Si le contrat venait à être renouvelé au-delà de la période initiale de 2 ans, une nouvelle délibération du Conseil de Communauté sera nécessaire, mais la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. L'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet. La rémunération et la catégorie hiérarchique seront déterminées en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- - - - -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

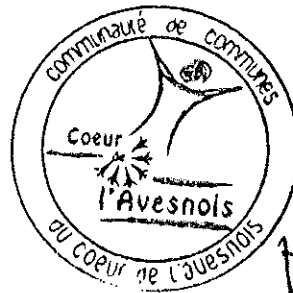
- adopte la proposition de Monsieur le Président visant à recruter un agent en contrat de projet sur un poste de Conseiller Numérique pour une durée de 2 ans
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants
- dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tard le 20 août 2021
- autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 1^{er} juillet 2021



Le Président
Nicolas DOSEN

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 059-200043263-20210628-DC_2021_045-DE